

ORDONNANCE COLLECTIVE

Référence à un protocole

OUI NON

PRO-2021-14r01-Initier des mesures diagnostiques chez l'utilisateur infecté par le virus de l'hépatite C (VHC)

Objet : Initier des mesures diagnostiques chez l'utilisateur infecté par le virus de l'hépatite C (VHC)

	Version antérieure	Dernière version
Recommandée par		
Le comité directeur des ordonnances collectives et protocoles	2021-09-13	2024-09-13
Le comité de pharmacologie	2021-05-26	N/A
Le comité exécutif du Conseil multidisciplinaire	N/A	N/A
Le comité exécutif du Conseil des infirmières et infirmiers	2021-03-11	2024-09-11
Adoptée par		
Le comité exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens	2021-10-06	2024-10-02

PROFESSIONNEL(S) AUTORISÉ(S)

Les infirmières du CIUSSS de la Capitale-Nationale ou d'une agence de personnel exerçant au CIUSSS de la Capitale-Nationale qui possèdent la compétence professionnelle requise, c'est-à-dire les connaissances scientifiques, les habiletés et le jugement clinique inhérent à l'activité exercée.

Une trajectoire doit être établie avec un médecin ou une IPS lors de limites ou situations exigeant une consultation médicale obligatoire dans son milieu.

DIRECTIONS PROGRAMMES ET SECTEURS D'ACTIVITÉS VISÉS

X	Directions	Secteurs (préciser)
X	Direction de santé publique (DSPub)	Services intégrés de dépistage et de prévention des infections transmissibles sexuellement et par le sang (SIDEPS)
	Direction du programme jeunesse (DJ)	
	Direction de la protection de la jeunesse (DPJ)	
	Direction de l'enseignement et des affaires universitaires (DEAU)	
	Direction des programmes Déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme, et déficience physique (DI-TSA et DP)	
	Direction du programme Soutien à l'autonomie des personnes âgées (SAPA)	
	Direction des programmes Santé mentale et Dépendance (DSMD)	
X	Direction des soins infirmiers et de la santé physique (DSISP)	Établissement de détention de Québec
	Direction des services professionnels (DSP)	
	Direction des services multidisciplinaires (DSM)	

SITUATION CLINIQUE OU CLIENTÈLE

Usager ayant reçu un test de dépistage positif au test de recherche qualitative de l'acide ribonucléique (ARN) du VHC, âgé de 14 ans et plus, acceptant une prise en charge de son diagnostic.

ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE VISÉE

- Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique;
- Exercer une surveillance clinique de la condition des personnes dont l'état de santé présente des risques, y compris le monitoring et les ajustements du plan thérapeutique infirmier;
- Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques, selon une ordonnance.

INDICATIONS

- Usager ayant reçu un résultat positif au test de recherche qualitative de l'ARN du VHC;
- Usager qui accepte une prise en charge de son infection par le VHC.

INTENTION OU CIBLE THÉRAPEUTIQUE

- Permettre le suivi clinique adéquat de la maladie chronique de l'usager;
- Faciliter l'accessibilité au suivi conjoint de la clinique;
- Effectuer les analyses de laboratoires et diagnostiques nécessaires à l'évaluation et au suivi médical avant que le médecin ou l'infirmière praticienne spécialisée en première ligne (IPSPL) ne voit l'usager, permettant ainsi une meilleure efficacité des services.

CONTRE-INDICATIONS

Aucune

PROTOCOLE MÉDICAL OU RÉFÉRENCE À UN PROTOCOLE MÉDICAL EXTERNE

Référer au protocole médical du CIUSSS de la Capitale-Nationale : *PRO-2021-14r01-Initier des mesures diagnostiques chez l'usager infecté par le virus de l'hépatite C (VHC)*.

LIMITES OU SITUATIONS EXIGEANT UNE CONSULTATION MÉDICALE OBLIGATOIRE

Si une analyse de laboratoire ou diagnostique se situe hors des cibles normales attendues.

COMMUNICATION AVEC LE MÉDECIN TRAITANT OU L'IPS

Le professionnel consigne ses interventions au dossier de l'usager et avise le médecin ou l'IPSPL dans le respect des limites de cette ordonnance, de son champ de pratique ou selon son jugement clinique.

OUTILS DE RÉFÉRENCE, SOURCES ET EXPERTS CONSULTÉS

Experts consultés

Dre Lucie Deshaies, médecin de famille
Frédéric Hamel, infirmier clinicien au programme SIDEP
Mélissa Lemelin-Messier, infirmière clinicienne au programme SIDEP

Experts consultés version révisée

Annie Bérubé, conseillère-cadre en soins infirmiers, DISPS, CIUSSS de la Capitale-Nationale
Julie Bestman-Smith, MD, PHD, FRCP. Microbiologiste et infectiologue, HEJ, CHU de Québec
Marie-Christine Dubé, infirmière clinicienne ASI SIDEP, DSPublique, CIUSSS de la Capitale-Nationale

Sources consultées

MSSS. (2022). *La prise en charge et le traitement des personnes infectées par le virus de l'hépatite C* – Guide pour les professionnels de la santé du Québec : mise à jour. 83 p. Disponible sur le web à l'adresse suivante : [La prise en charge et le traitement des personnes infectées par le virus de l'hépatite C - Guide pour les professionnels de la santé du Québec \(gouv.qc.ca\)](https://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/vaccination/protocole-d-immunisation-du-quebec-piq/)

MSSS. (2020) Protocole d'immunisation du Québec (PIQ). Disponible sur le web à l'adresse suivante : <https://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/vaccination/protocole-d-immunisation-du-quebec-piq/>.

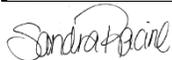
IDENTIFICATION DU MÉDECIN PRESCRIPTEUR

Médecin ou IPS traitant ou de garde.

IDENTIFICATION DU MÉDECIN RÉPONDANT

Médecin ou IPS traitant ou de garde.

VALIDATION DE L'ORDONNANCE COLLECTIVE



Directrice des soins infirmiers et de la santé physique
Mme Sandra Racine

2024-10-02

Date

APPROBATION DE L'ORDONNANCE COLLECTIVE (obligatoire)



Président du CMDP, Dr Yvan Gauthier

2024-10-02

Date